

DEPARTEMENT
MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT
SAUMUR
CANTON
SAUMUR NORD
COMMUNE
LES ROSIERS SUR LOIRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS ET QUESTIONS
DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2011

CONVOCATION DU CONSEIL FAITE LE 10/12/2011

COMPTE RENDU AFFICHE LE 17/12/2011

L'an deux mil onze, le 14 décembre à 19 h 30 mns, le conseil municipal de la commune de Les Rosiers-sur-Loire était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Denis SAULEAU, maire.

NOM	Prénom	Qualité	Présent, absent, excusé, pouvoir
SAULEAU	Denis	Maire	Présent
QUEYROI	Daniel	Adjoint	Présent
BERTHELOT	Alain	Adjoint	Présent
DESPEIGNES	Jean-Luc	Adjoint	Présent
VIDGRIN	Jacqueline	Conseiller	Présent
PLAT	Philippe	Conseiller délégué	Présent
VARLET	Gisèle	Conseiller	Absente non excusée
HYE	Bernard	Conseiller	Présent
MARTIN	Pascal	Conseiller	Présent
AMAR- AUDUSSEAU	Magali	Conseiller	Excusée
LEDRU	Gil	Conseiller délégué	Présent
DISSOUSSOU- BOUKA	Brice	Conseiller délégué	Présent
BONDU	Michel	Conseiller	Présent
LEROY	Olivier	Conseiller	Présent
NEAU	Jean-Jacques	Conseiller	Présent
RIVIERE	Dominique	Conseiller	Présent

A l'issue d'un scrutin, M. Gil LEDRU a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé sans observation.

Délibération 1 : Modification – budget assainissement

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 14

Afin d'annuler un titre sur l'exercice comptable de l'année précédente, il est nécessaire d'alimenter le compte 673 par décision modificative comme suit :

673 titres annulés sur exercices antérieurs+ 100 €

6063 fournitures d'entretien et de petit équipement – 100 €

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Adopte la décision modificative N° 2 au budget assainissement de la commune telle que décrite ci-dessus

Délibération 2 : emploi occasionnel – service administratif

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 14

Pour pallier au surcroit d'activité au service administratif en cette fin d'année, il est proposé de créer un emploi occasionnel d'adjoint administratif de seconde classe à 28.27/35^{ème} pour la période du 15 décembre 2011 au 26 janvier 2012.

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Approuve la création d'un emploi occasionnel d'adjoint administratif de seconde classe à 28.27/35^{ème} pour la période du 15 décembre 2011 au 26 janvier 2012.

Questions diverses :

- Il a été rappelé que le repas des employés communaux se déroulera le vendredi 16 décembre 2011 à 19h00 à la cantine.
- Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 9 janvier 2012 à 19h30 et qu'il sera suivi de la galette

Séance levée à 20 heures 10